

Finances locales

Divers

N° 1320/2023

ARRETE DU PRESIDENT

CESSATION D'ACTIVITE DE MR CHEVALIER DOMINIQUE REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES ENTREES DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°01-2017 du 04 janvier 2017 portant élection du Président,
Vu la délibération n°117-2020 portant sur les modifications des délégations au Président,

Vu l'arrêté en date du 05/2020 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes d'entrées du service transport urbain.

Vu l'arrêté n°06/2020 du 04/02/2020 nommant Mr CHEVALIER Dominique régisseur de recette pour l'encaissement des recettes des entrées du service de transports urbain.

Considérant que la régie de recette entrées du service de transport urbain est à clôturer, pour motif cessation de l'activité.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 28/11/2023.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté de février 2020 est abrogé à compter du 1^{er} mai 2022. Mr Chevalier n'est donc plus régisseur à compter de cette date.

Article 2 : Le Président et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Fait à Pont-Audemer, le 30/11/2023

Le Président
Francis COUREL

